école supérieure supipgv

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ FONDÉ EN 1985

DSCG - DIPLÔME SUPÉRIEUR DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) est un diplôme d'État de grade Master.
Ce diplôme constitue le 2ème échelon du cursus de l'expertise comptable. Il se prépare en 2 ans pour valider 7 Unités d'Enseignement et acquérir les savoirs et méthodes permettant de :

- Maîtriser les techniques d'encadrement et de management dans une optique de direction de service gestion et finance d'entreprise ou d'expertise comptable en cabinet.
- Consolider les savoirs et méthodes liés à la gestion juridique, fiscale et sociale.
- Acquérir les connaissances et outils du management de la comptabilité, du contrôle de gestion et des systèmes d'information.
- Acquérir les savoirs et méthodes liés à l'analyse et à la synthèse | consolidation, décomposition, interprétation, exploitation des données transversales.
- Acquérir les savoirs et méthodes d'audit et de contrôle des comptes.

CONDITIONS D'ADMISSION

Seuls sont admis à s'inscrire et à se présenter aux épreuves du Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion, les candidats :

- Titulaires d'un DCG, d'un Master de Niveau 7 grade Européen dont le Master CCA bénéficiant d'équivalences sur 5 des 7 Unités d'Enseignement ou d'une école de commerce.

MODE DE SÉLECTION

- Dossier de candidature.
- Entretien individuel.
- Les relevés de notes du DCG ou d'un Master 2 et copie des diplômes obtenus.

L'intégration définitive du candidat est validée en fonction de son adéquation avec les attentes de la filière comptable.

Durée : 2 ans
Environ 150 heures par Unité d'Enseignement

Début de la formation en novembre

Lieux : Vitrolles, Toulon-La Garde

Rythme alternance :
2 jours en cours/3 jours en entreprise

Mode de financement :
contrat d'apprentissage, de professionnalisation, CPF de transition, CPF

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Chiffres clés de réussite à l'examen : *www.supipgv.fr*

groupesomeform
pour une croissance verte

PROGRAMME DES ÉPREUVES

- UE 1 Gestion juridique, fiscale et sociale
- UE 2 Finance[1]
- UE 3 Management et contrôle de gestion[1]
- UE 4 Comptabilité et audit
- UE 5 Management des systèmes d'information[1]
- UE 6 Anglais des affaires[1]
- UE 7 Mémoire professionnel[1]

(1) dispense pour les titulaires d'un Master CCA

Possibilité d'être dispensé de certaines épreuves pour les titulaires de certains diplômes d'école de commerce de Grade Master 2, ou de Master 2 de l'université.

Parcours du cursus de l'expertise comptable

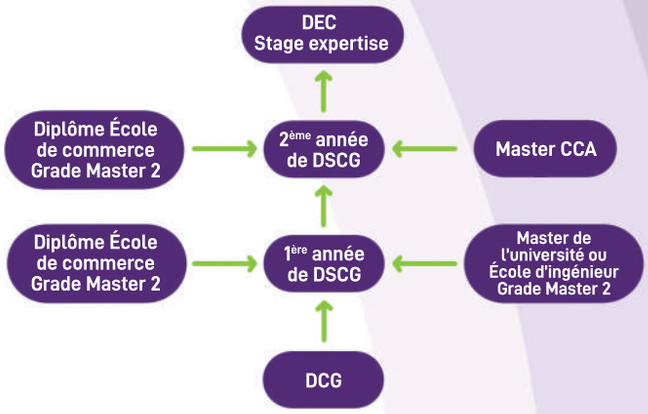

POURSUITE D'ÉTUDES

Les étudiants titulaires du DSCG peuvent poursuivre leurs études par le DEC (Diplôme d'Expert Comptable) auprès de l'ARFEC en région PACA, permettant d'exercer comme Expert Comptable.
Depuis 1985 de nombreux Experts Comptables ont bénéficié de l'enseignement Sup'ipgv.

ACCOMPAGNEMENT

- Soutien dans l'élaboration du CV et des lettres de motivation
- Entraînement aux entretiens d'embauche.
- Sourcing d'entreprises d'accueil d'alternants et de stagiaires.
- Suivi individualisé durant toute la période de formation en entreprise et en centre de formation.
- Mise en relation des diplômés avec les recruteurs.

CARRIÈRES

Le titulaire du DSCG pourra évoluer vers des fonctions à responsabilités dans une entreprise privée ou en cabinet d'expertise comptable ou d'audit.
Tout titulaire du DSCG peut s'inscrire auprès de l'ordre des Experts Comptables en tant qu'expert-comptable stagiaire. Après validation de ce stage d'une durée de 3 ans, il pourra s'inscrire aux épreuves du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) et ainsi accéder au titre d'Expert-Comptable et commissaire aux comptes.
Le titulaire du DSCG peut intégrer directement le marché du travail à un poste de cadre, dans le domaine de l'audit comptable et financier ou dans le contrôle de gestion.
100 % des diplômés Sup'ipgv de 2021 ont trouvé un emploi sous 6 mois ou ont poursuivi leurs études.

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme est délivré dès lors que les candidats ont capitalisé 120 Crédits Européens, ECTS, obtenus au terme des épreuves dans les 7 disciplines (Unités d'Enseignement).
Le DSCG est validé dès lors que l'ensemble des notes obtenues permet d'avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 sans qu'aucune note ne soit inférieure à 6/20 dans l'une des UE.
Il est possible de se présenter à une épreuve que le candidat a en dispense par un de ses diplômes précédents pour avoir des points supplémentaires.

Arles	Vitrolles	Toulon-La Garde
Tél. 04 90 99 47 00	**Tél. 04 42 41 88 10**	**Tél. 04 94 35 08 64**
arles13@supipgv.fr	vitrolles13@supipgv.fr	lagarde83@supipgv.fr

rendez-vous sur **www.supipgv.fr**